

Radiation chambre des métiers

Par rjs, le 19/02/2016 à 18:23

bonsoir,

j'ai étés en cogérance dans une société d'ambulances(sur Strasbourg 67), j'ai quitté début janvier, le responsable de cette entreprise devrait me faire la radiation de la chambre des métiers (comme il l'a fait avec d'autres cogérants qui ont arrêtés)pour que je puisse quitter le rsi/ram vue que je suis à nouveau simple ouvrier (je ne suis plus ambulancier). Ce monsieur ne décroche pas le téléphone, ne répond pas aux courrier, même avec accusé/réception, comment faire ou qui joindre pour régulariser ma situation auprès des organismes santé, retraite etc...

merci d'avance si quelqu'un aurait une solution